

Agenda 21 Local de Donzenac
Compte-rendu de la réunion du Comité de Pilotage n° 2
19 novembre 2014 à 20h00

Présents :

- Mme Janine Babi, habitante,
- Mme et M. Briolant, habitants,
- M. G. Coffy, habitant,
- M. A. Christien, habitant,
- M. G. Fontaine, habitant,
- M. A. Fronty, habitant,
- M. M. Péjoine, habitant,
- M. M. Perrier, habitant,
- M. A. Picon, habitant,
- Mme. D. Vidalie, habitante,
- M. G. Bugeat, membre de l'association « Pour la Protection des Saulières »,
- M. M. Chantalat, Président du club des aînés « Le Cantou »,
- Mme M. Fontaine, Présidente de l'Association « Familles Rurales » de Donzenac,
- M. J-J. Raoux, Président de l'association « Pour la Protection des Saulières »,
- Mme L. Mounier, Service Développement durable de la CABB
- M. Y. Laporte, Maire de Donzenac,
- Mme S. Madrias, 2^{ème} Adjoint,
- M. P. Lavaux, 3^{ème} Adjoint,
- Mme M-T. Clavel, 4^{ème} Adjoint,
- M. J. Fantou, 5^{ème} Adjoint,
- Mme S. Blancher, 6^{ème} Adjoint,
- Mme D. Vidalie, Conseillère Municipale,
- Mme D. Momot, Conseillère Municipale,
- Mme M. Delval, Conseillère Municipale,
- M. A. Conjat, Conseillère Municipale,
- M. T. Laroze, Conseiller Municipal,
- M. D. Canou, Conseiller Municipal,
- Mme M. Reliat, Conseillère Municipale,
- Mme V. Fourtet, Secrétaire Générale de la commune

M. le Maire accueille les participants.

Il laisse la parole à Mme Mounier afin qu'elle présente l'opération « défi familles à énergie positive » organisée par la CABB. Après un tour de table, 9 familles décident de s'inscrire et M. Perrier est désigné chef d'équipe.

Puis M. le Maire donne la parole à Mme Fourtet.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Elaboration partagée du diagnostic 2008/2014
- Constitution des groupes de travail
- Création du comité des enfants et du comité des aînés

ELABORATION PARTAGEE DU DIAGNOSTIC 2008/2014

Mme Fourtet rappelle le cadre de l'évaluation qui s'appuie sur un référentiel élaboré par le Ministère de l'Ecologie. Une plaquette de présentation de ce référentiel a été adressée par mail aux membres du comité de pilotage.

✚ Evaluation de l'Agenda 21 2008/2014 au regard des 5 finalités

- Finalité 1 : La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

○ Sur la gestion durable du mode de chauffe des bâtiments publics

M. Chantalat signale que l'école maternelle est surchauffée et qu'il existe des enregistreurs qui permettraient de mesurer la température afin de mieux l'adapter.

M. le Maire précise que les températures sont réglementées dans le marché de chauffage des bâtiments communaux. Toutefois, suite aux nombreux travaux d'amélioration énergétique effectués, il convient effectivement de mener une campagne de mesure sur l'ensemble du bâti afin de réajuster le tableau de chauffe (voir avec l'entreprise ELYO).

Mme Fontaine indique que le système de chauffage de la salle de la poterie est obsolète.

M. le Maire dit qu'il conviendrait également de changer les fenêtres.

○ Sur la promotion des modes de déplacement alternatifs

M. le Maire informe le comité que la commune réfléchit à l'installation d'une borne de recharge des véhicules électriques sur la place Martin Principaud.

Mme Reliat propose de se rapprocher de la CABB, compétente dans le domaine des transports. Mme Clavel précise que la CABB est actuellement dans une période de réflexion et que des études sont en cours pour élargir le service aux 49 communes.

- Finalité 2 : La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

○ Sur le Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin de Brive

M. le Maire indique que le SCOT du Bassin de Brive est un SCOT « Grenelle ». Il s'agit d'un document prospectif d'aménagement durable du territoire incontournable car 'il revêt un caractère supra-communal. La révision du PLU engagée par la commune prévoit donc la mise en compatibilité avec ce document. Il précise que le SCOT constitue une vision à 10 ans de ce que sera le développement du Bassin de Brive et émet, à ce titre, un certain nombre de prescriptions en matière économique, environnementale et sociale.

Mme Fourtet propose de transmettre les documents relatifs au SCOT par voie dématérialisée aux membres du comité de pilotage.

○ Sur la gestion de l'eau potable :

M. Bugeat demande des précisions sur le pourcentage de perte du réseau d'eau potable.

Mme Mounier, ex-agent du Syndicat des Eaux de l'ysandonnais, indique que le taux de rendement sur l'ensemble du réseau est supérieur à 90 %. M. Laporte signale que de nombreux travaux d'amélioration ont été réalisés. Mme Fourtet propose de transmettre les rapports eau, assainissement collectif et assainissement non collectif 2013 par voie dématérialisée aux membres du comité de pilotage.

○ Sur la réduction de la pression phytosanitaire :

M. le Maire précise que les services techniques communaux ont fait l'acquisition de petits débroussailleurs électriques et d'une débroussailleuse anti-projections, en lieu et place du désherbeur thermique utilisé plus occasionnellement. Ces outils remplissent les mêmes objectifs de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et garantissent de meilleures conditions de travail aux agents en termes de maniabilité et de sécurité.

M. Perrier propose de mener une campagne d'incitation au désherbage citoyen.

- Sur la limitation de l'utilisation des chemins par les engins mécaniques :
M. Raoux déplore les dégâts occasionnés dans la forêt des Saulières par les motos et les quads, ainsi que les incivilités commises (nettoyage et vidange des engins dans le ruisseau). En outre, le bruit des engins constitue une véritable nuisance pour la faune. L'association avait espéré que l'aménagement des chemins de la mémoire en lien avec l'histoire du maquis aurait eu un impact sur la fréquentation. Mme Madrias précise qu'elle a baissé mais que les effets sur l'état des chemins restent désastreux. M. Raoux propose de mettre en place une campagne de sensibilisation. M. Lavaux suggère de réengager une concertation pluricommunale. M. le Maire confirme que la forêt des Saulières se situe sur le territoire de plusieurs communes. Que si la commune de Donzenac est très attachée à la préservation de ce patrimoine, la surface des Saulières se situant sur son territoire est peu importante. De plus, une concertation pluricommunale a déjà été engagée mais n'a pas abouti. Toutefois, le SCOT a initié quelques mesures de protection. Il propose donc que le comité de pilotage mène une réflexion sur d'éventuelles mesures de protection et émette a minima un vœu solennel eu égard au caractère remarquable de ce site. M. Bugeat insiste sur la transversalité de cette problématique qu'il conviendrait de régler en urgence.
- Sur la gestion des rejets :
M. Perrier demande des informations sur l'avancement de la révision du Schéma Directeur d'Assainissement et la programmation de nouveaux travaux d'extension du réseau collectif. M. le Maire indique que le Schéma Directeur actuel s'achève avec la réalisation des travaux du village de La Rochette. Il précise en outre, que depuis le 1^{er} janvier 2014, la CABB est compétente dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Ceci étant, la commune va tout entreprendre pour appuyer la réalisation d'un nouveau schéma. M. Perrier insiste pour que, dans cette optique, soient pris en compte les délais imposés aux propriétaires pour réaliser les travaux de mise aux normes de leurs installations d'assainissement individuel de manière à ce qu'ils n'engagent pas des dépenses alors même que, demain, ils pourraient raccorder leurs habitations au réseau.

- **Finalité 3 : L'épanouissement de tous les êtres humains**

- Sur l'opération « Les Voisineurs » :
Mme Fontaine précise qu'il s'agit d'une opération portée par la Fédération Régionale de et la Fédération Départementale Familles Rurales. Un voisinier est un bénévole qui se propose de rendre une visite conviviale à une personne âgée qui en fait la demande. Cette opération a donné lieu à la conclusion d'une convention avec l'EHPAD de Donzenac au sein de laquelle l'association Familles Rurales de Donzenac n'est que référente. Cette opération a vocation à être mise en place dans d'autres EHPAD. Dès lors, il conviendrait de l'intégrer à la politique en faveur des personnes âgées.
- Sur la préservation et la mise en valeur du patrimoine :
Mme Reliat propose d'engager la restauration de la petite maison à colombage qui appartient à la commune, rue du Puy Broch. M. le Maire précise que les devis sont en cours. M. Briolant indique que ce projet pourrait rentrer dans le cadre du concours "J'aime mon patrimoine", organisé par la Fondation Culture & Diversité et la Fondation du patrimoine, en direction des classes de CM1. Ce concours est un outil de sensibilisation des enfants au patrimoine, à travers un projet pédagogique, en lien avec le programme scolaire, mené et accompagné par les professeurs des écoles volontaires. Il a pour objectif de favoriser l'ouverture et la découverte par les écoliers de l'héritage culturel qui les entoure. Pour participer, les écoliers doivent identifier un élément patrimonial à restaurer, appartenant à leur commune, et non protégé au titre des Monuments Historiques, puis monter un dossier avec leurs enseignants. Le projet est construit en lien avec la commune qui s'engage à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de l'annonce des résultats.

✚ Evaluation de l'Agenda 21 2008/2014 au regard des 5 éléments de la démarche

M. Perrier demande à ce que soient organisées des visites de terrains.

✚ Constitution des groupes de travail

Il est proposé que le comité de pilotage siège dans son ensemble sous la forme de 3 groupes de travail spécifiquement consacrés aux 3 piliers environnemental, économique et social du Développement durable afin de garantir le caractère transversal des travaux. Dès lors, il n'est pas besoin de s'inscrire. Tout le monde sera convoqué. Tout le monde peut participer à tous les groupes de travail. Les réunions auront un caractère public. Elles seront relayées dans la presse et feront l'objet d'un affichage.

✚ Création du comité des enfants et du comité des aînés

Le comité de pilotage approuve la création du comité des enfants et du comité des aînés.

Prochaine réunion du comité de pilotage : Mercredi 26/11/2014, à 20h, salle des fêtes A. Morand

Préalablement à cette réunion, seront transmis aux participants :

- ✚ Le compte-rendu de la réunion du 19/11/2014
- ✚ Les documents synthèses rectifiés
- ✚ Diverses pistes de réflexion relatives au pilier environnemental